

POLITIQUE & CHARTE HANDICAP APPRENANTS ET STAGIAIRES

Dans le contexte de la loi du 11 février 2005 et de la Convention des Nations Unies pour le Droit des Personnes Handicapées, ratifiée en 2020, Ecotec facilite l'apprentissage des apprenants en situation de handicap.

Ecotec s'engage à favoriser le handi-accueil et particulièrement à :

- Favoriser l'accès et la réussite à ses formations aux apprenants ou stagiaires en situation de handicap.
- Informer sur le dispositif d'accueil et d'accompagnement individualisé propre aux apprenants ou stagiaires en situation de handicap.
- Proposer individuellement un plan d'accompagnement personnalisé et évolutif au contexte du handicap et au projet professionnel.
- Faciliter l'insertion professionnelle des apprenants ou stagiaires, tout au long de leur parcours, aussi bien au niveau des stages ou de l'alternance que de l'emploi.
- Accompagner les apprenants ou stagiaires, dans leur mobilité nationale ou internationale.
- Développer, en lien avec ses partenaires professionnels, des formations professionnalisantes innovantes incluant l'accessibilité dès leur conception.
- Nommer un référent handicap
- Sensibiliser sa communauté éducative.
- Evaluer l'impact du plan d'accompagnement personnalisé au contexte du handicap et du projet professionnel
- Dans le cadre de l'amélioration continue, vérifier l'adéquation du processus d'accompagnement de l'apprenant ou du stagiaire en situation de handicap et l'adapter.

ECOTEC

Eddy BALMAS

Directeur GENERAL

